canton de vaud

DEF Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

DGEO Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée

Bienvenue à toutes et tous!



Soirée 5P

Mardi 8 septembre 19h-21h

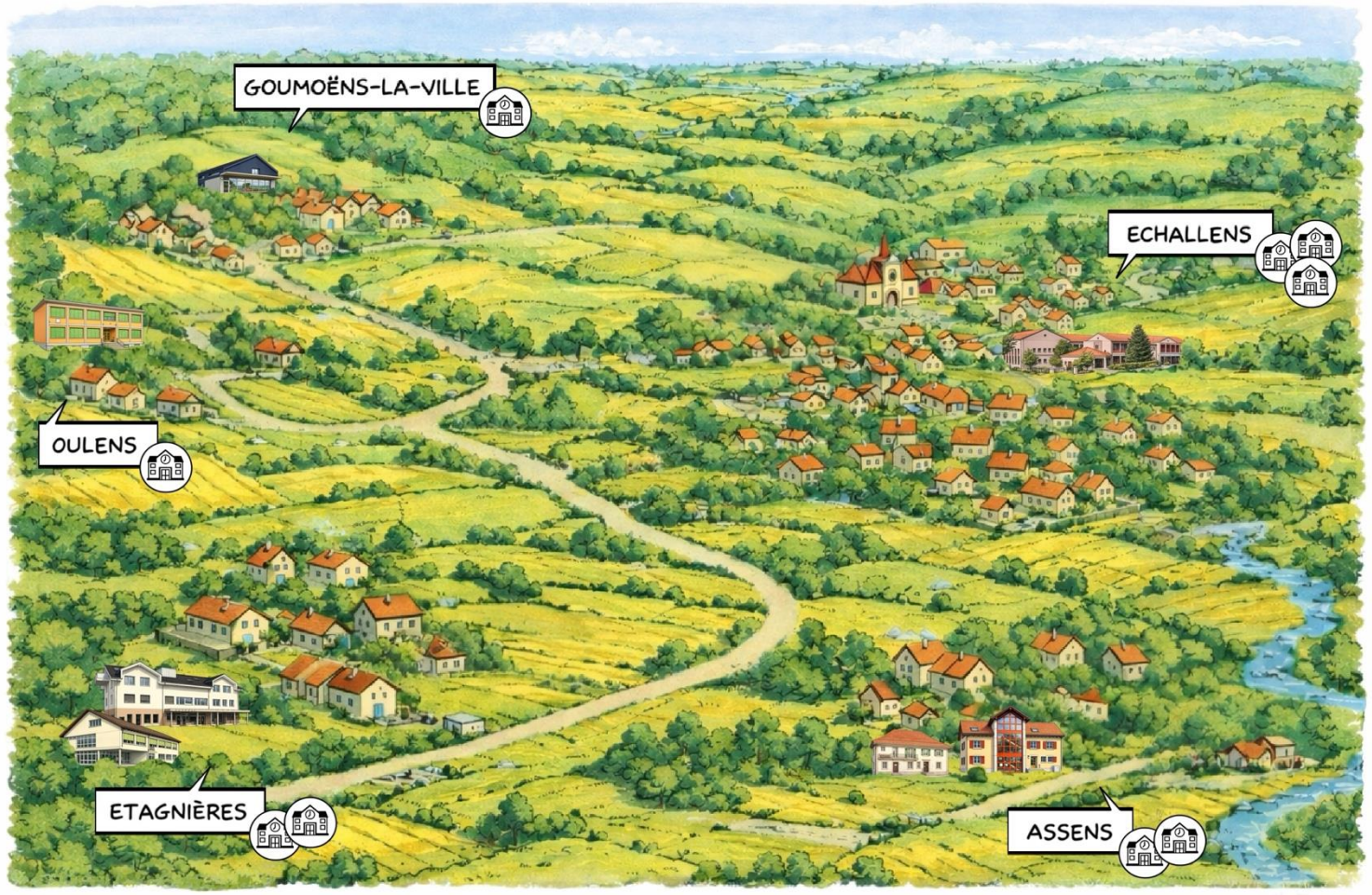

bienveillance
information
intégration
confiance
transition
rentrée
échange
enseignants
élèves
soutien
sérénité
sécurité
curiosité
apprentissage
lien
accueil
écoute
école
famille
rencontre
parents
équipe
épanouissement
partage
respect
participation
convivialité

Ordre du jour

- Présentation de notre établissement scolaire Echallens et environs
- Informations précises sur le demi-cycle 5-6P
- Informations générales médiatrice et médiateur / éducatrice
- Informations générales des PPLS
- *Psychologie, psychomotricité et logopédie scolaire.*
- Informations générales de l'ASIRE
- *Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens*
- Stands avec les différent-e-s intervenant-e-s

EP Echallens Emile-Gardaz

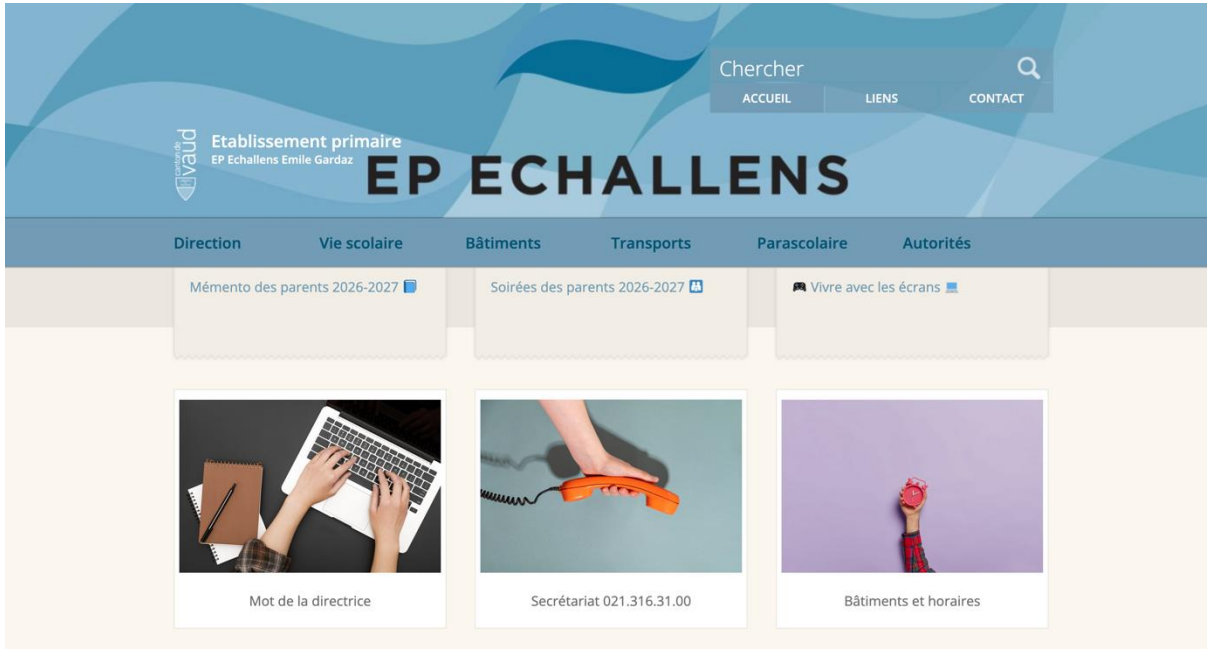
EP ECHALLENS
ÉMILE GARDAZ



- Etablissement multisite
- 1200 élèves
- 140 collaboratrices/collaborateurs
- 60 classes
- 2 espaces ressources
- Une infirmière
- Une éducatrice
- Une médiatrice et un médiateur
- Groupe santé
- PPLS
- Une bibliothèque
- Des concierges
- Un site internet
- Un mémento

EP Echallens Emile-Gardaz

De nombreuses informations figurent sur le site internet, le mémento, l'agenda et l'agenda de l'élève.



EP Echallens Emile-Gardaz

Conseil de direction

Directrice	Doyenne 1-4P Echallens	Doyenne 1-4P Villages	Doyenne 5-8P Echallens	Doyenne 5-8P Villages	Doyenne Admin	Doyen Admin
Vanessa Siffert	Anouk Déglon	Marie Conz	Eliane Ramuz	Eve Frizon	Valérie Peguiron	Vincent Kissling

Secrétariat

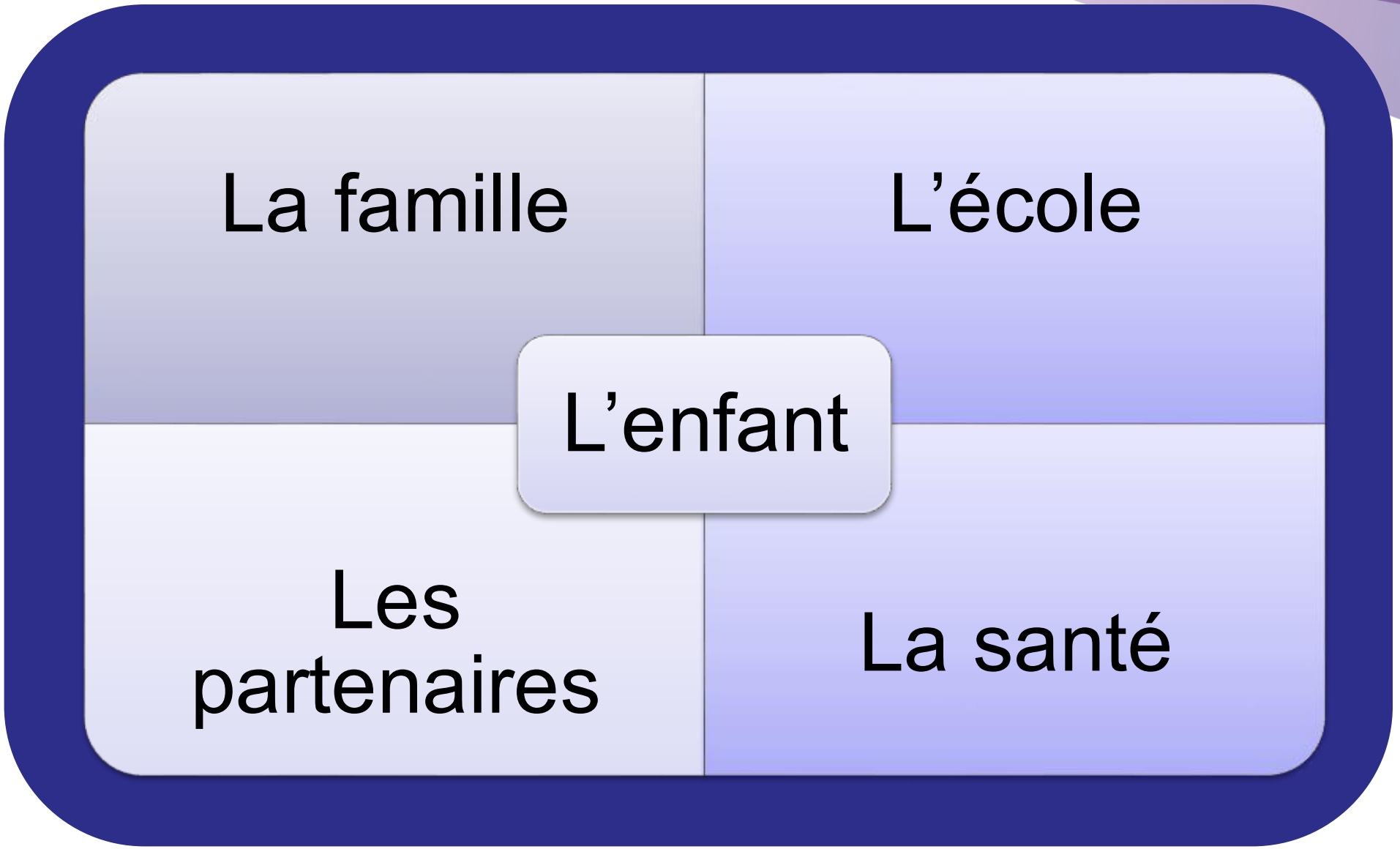
Secrétaire de direction	Secrétaire Comptabilité	Secrétaire Elèves	Apprenti
Véronique Baudat	Liridona Salili	Sabine Bovard	Giovanni Porecca

Notre vision

Les apprentissages au cœur de notre mission

- **Sécurité :** un climat serein
- **Respect :** favoriser le bien-vivre ensemble
- **Collaboration :** un partenariat solide école-famille et de tous ses partenaires

Un système éducatif



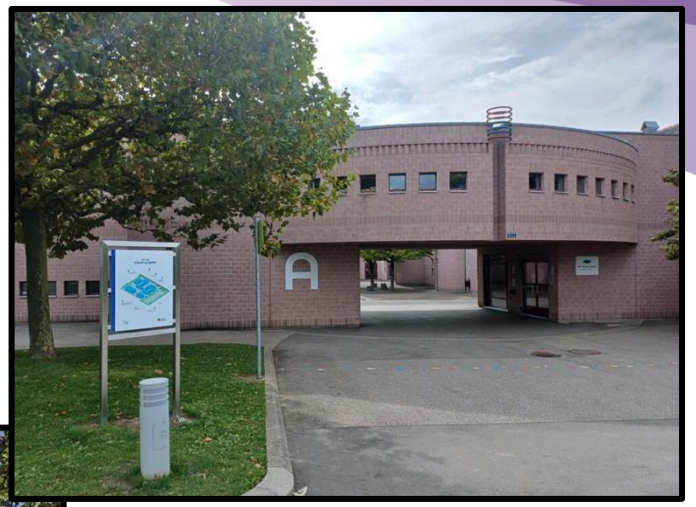
Nos bâtiments



Etagnières 1-6P



Assens 5-8P



Echallens 1-8P



Oulens 1-4P



Goumoëns 1-6P

Classes de 5P
145 élèves de 5P en 26-27

Collège d'Assens

1 classe

Collège d'Echallens

4 classes

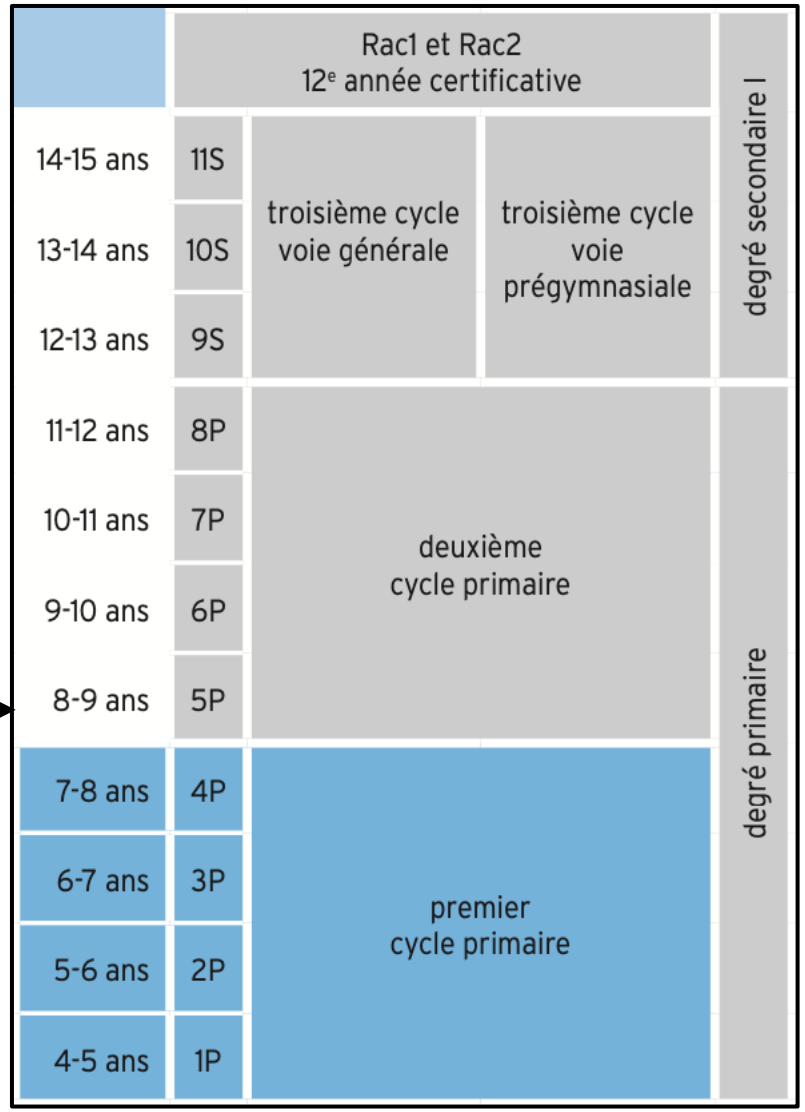
Collège d'Etagnières

1 classe

Collège de Goumoëns

2 classes

Structure de l'école vaudoise



Vous êtes ici !

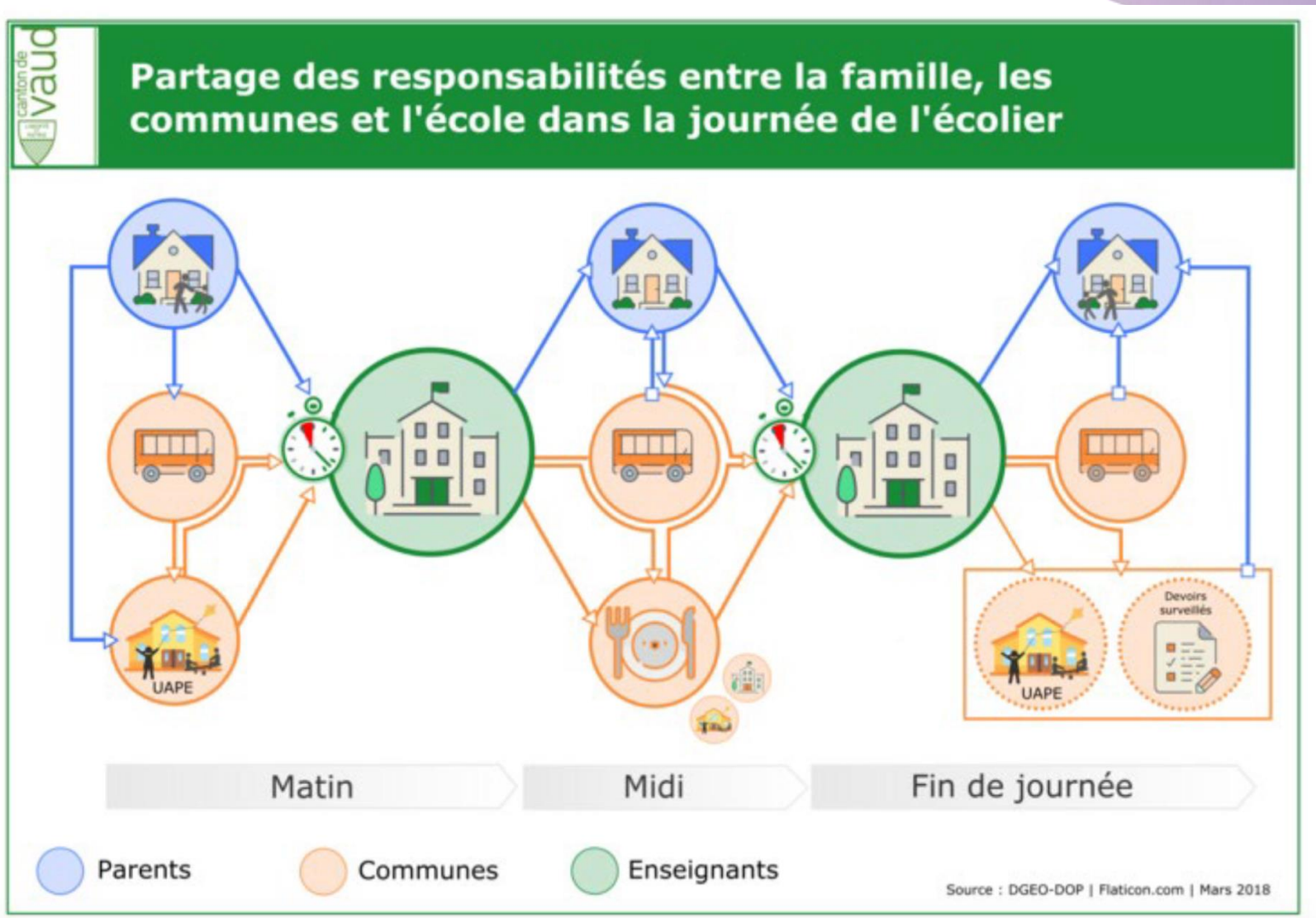
Art. 3 de la LEO

L'école assure, en collaboration avec les parents, l'instruction des enfants. Elle les seconde dans leurs tâches éducatives.

Horaire de l'élève en 5P : 28 périodes

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
APRES-MIDI					

Responsabilités partagées



Mise à jour en juillet 2023

Demande de congé



canton de vaud

ABSENCE–CONGÉ

Justification d'absence non prévisible ☐
Justification d'absence prévisible
Demande de congé motivé*
Annonce de congé joker

Élève

Prénom et nom

Classe

Absence du (jour et date) heure

au (jour et date) heure

Motif (sauf congé joker)

Date

Parent *(ou sa représentante ou son représentant)*

Prénom et nom

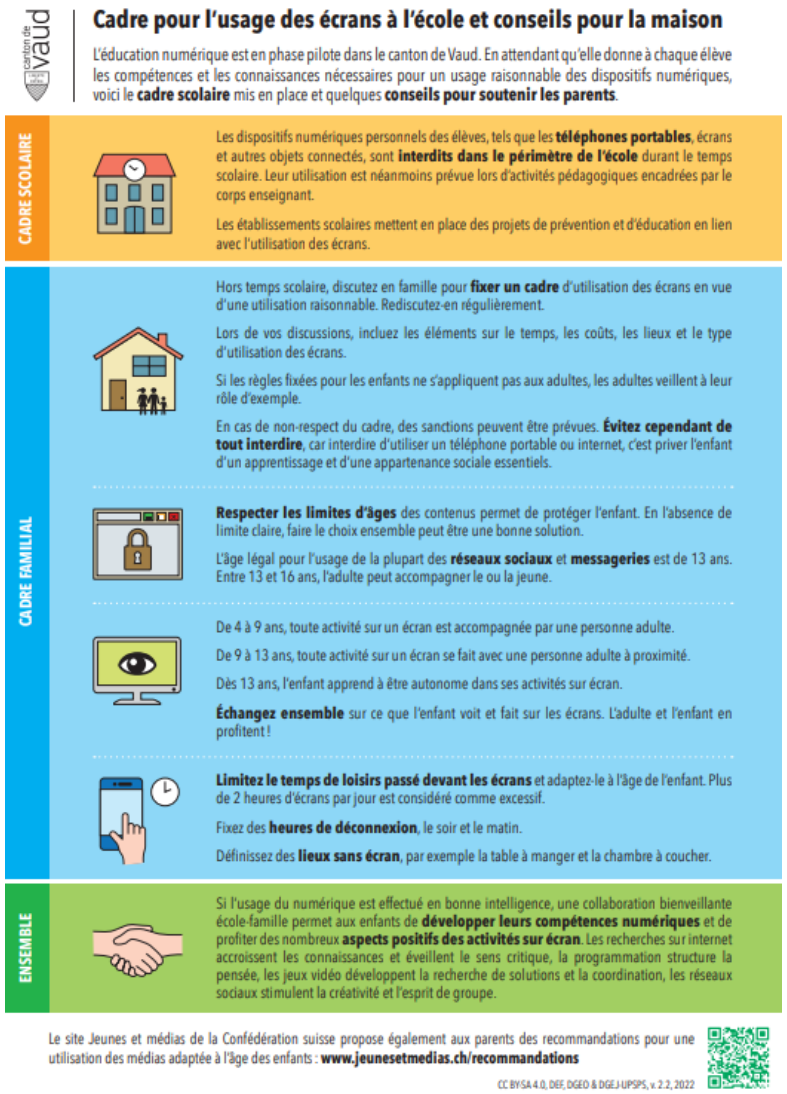
Signature

* Si les parents sont séparés et ont l'autorité parentale conjointe, les deux signatures sont nécessaires pour les demandes de congé.

- Absence prévisible (médecin, etc)
- Absence imprévisible (maladie, etc)
- Congé joker
- Congé **motivé** (exceptionnel)

→ En cas de séparation, signature des deux parents

Appareils connectés



Cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour la maison

L'éducation numérique est en phase pilote dans le canton de Vaud. En attendant qu'elle donne à chaque élève les compétences et les connaissances nécessaires pour un usage raisonnable des dispositifs numériques, voici le **cadre scolaire** mis en place et quelques **conseils pour soutenir les parents**.

CADRE SCOLAIRE

Les dispositifs numériques personnels des élèves, tels que les **téléphones portables**, écrans et autres objets connectés, sont **interdits dans le périmètre de l'école** durant le temps scolaire. Leur utilisation est néanmoins prévue lors d'activités pédagogiques encadrées par le corps enseignant.

Les établissements scolaires mettent en place des projets de prévention et d'éducation en lien avec l'utilisation des écrans.

CADRE FAMILIAL

Hors temps scolaire, discutez en famille pour **fixer un cadre** d'utilisation des écrans en vue d'une utilisation raisonnable. Rediscutez-en régulièrement.

Lors de vos discussions, incluez les éléments sur le temps, les coûts, les lieux et le type d'utilisation des écrans.

Si les règles fixées pour les enfants ne s'appliquent pas aux adultes, les adultes veillent à leur rôle d'exemple.

En cas de non-respect du cadre, des sanctions peuvent être prévues. **Évitez cependant de tout interdire**, car interdire d'utiliser un téléphone portable ou internet, c'est priver l'enfant d'un apprentissage et d'une appartenance sociale essentiels.

Respecter les limites d'âges des contenus permet de protéger l'enfant. En l'absence de limite claire, faire le choix ensemble peut être une bonne solution.

L'âge légal pour l'usage de la plupart des **réseaux sociaux** et **messageries** est de 13 ans. Entre 13 et 16 ans, l'adulte peut accompagner le ou la jeune.

De 4 à 9 ans, toute activité sur un écran est accompagnée par une personne adulte.

De 9 à 13 ans, toute activité sur un écran se fait avec une personne adulte à proximité.

Dès 13 ans, l'enfant apprend à être autonome dans ses activités sur écran.

Échangez ensemble sur ce que l'enfant voit et fait sur les écrans. L'adulte et l'enfant en profitent !

Limitez le temps de loisirs passé devant les écrans et adaptez-le à l'âge de l'enfant. Plus de 2 heures d'écrans par jour est considéré comme excessif.

Fixez des **heures de déconnexion**, le soir et le matin.

Définissez des **lieux sans écran**, par exemple la table à manger et la chambre à coucher.

ENSEMBLE

Si l'usage du numérique est effectué en bonne intelligence, une collaboration bienveillante école-famille permet aux enfants de **développer leurs compétences numériques** et de profiter des nombreux **aspects positifs des activités sur écran**. Les recherches sur internet accroissent les connaissances et éveillent le sens critique, la programmation structure la pensée, les jeux vidéo développent la recherche de solutions et la coordination, les réseaux sociaux stimulent la créativité et l'esprit de groupe.

Le site Jeunes et médias de la Confédération suisse propose également aux parents des recommandations pour une utilisation des médias adaptée à l'âge des enfants : **www.jeunesetmedias.ch/recommandations**

CC BY-SA 4.0, DEF, DGEO & DGEJ-UPSPS, v. 2.2, 2022

Dans l'agenda de votre enfant

Appareils connectés

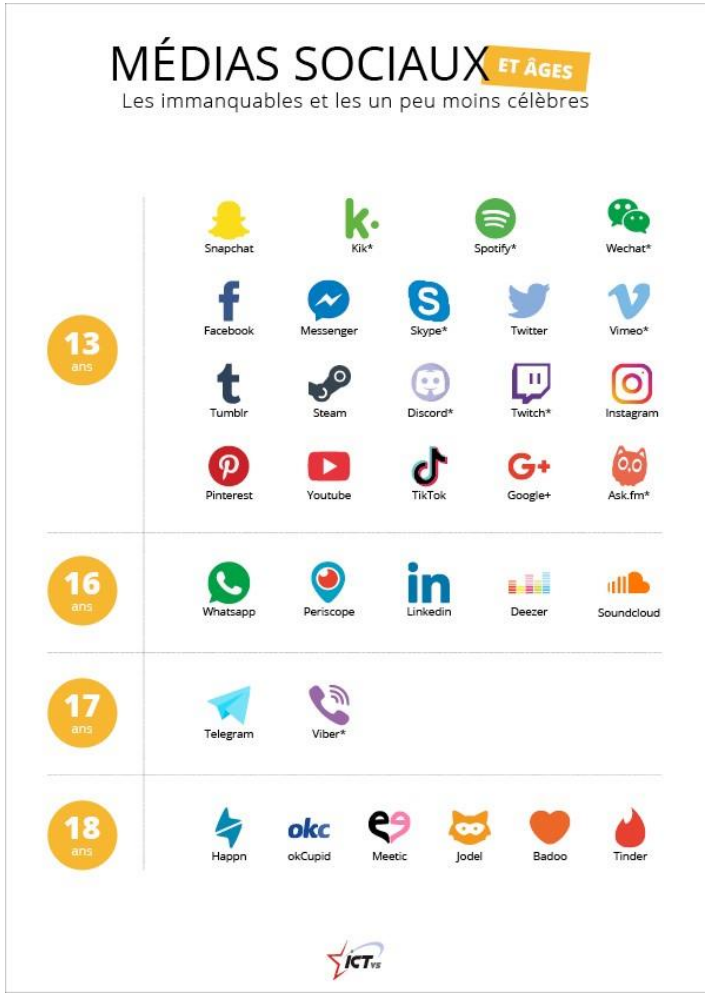
- Les dispositifs numériques personnels des élèves sont interdits dans le périmètre de l'école durant le temps scolaire.

- Les dispositifs numériques personnels doivent être éteints et rangés dans les affaires personnelles de l'élève de manière à ne pas être visibles.





Appareils connectés



En tant que parents : Accompagner son enfant et veiller aux échanges !

Les écrans - Action innocence



Les écrans - Action innocence





Les jeux vidéo et les réseaux sociaux permettent à votre enfant de:

- S'amuser
- Développer de nouvelles compétences
- Jouer avec ses ami·e·s
- Rester en contact avec ses ami·e·s
- Être valorisé·e et reconnu·e
- Développer sa créativité et son imaginaire
- Apprendre et découvrir de nouvelles choses

Votre enfant utilise les écrans pour:

- Jouer
- Discuter avec ses ami·e·s
- Ecouter de la musique
- Poster des photos et des vidéos
- Regarder des vidéos et des séries
- S'informer
- Faire ses devoirs et étudier

Pour accompagner votre enfant:

- S'informer sur le jeu auquel il/elle joue (contenu, durée, âge conseillé)
- Se renseigner sur les applications qu'il/elle télécharge
- Définir les paramètres de confidentialité
- Installer un contrôle parental
- Expliquer que la loi s'applique aussi sur les réseaux sociaux et les plateformes de jeux
- S'intéresser à ce qu'il/elle fait sur internet et les réseaux sociaux
- Le/La regarder jouer ou jouer avec lui/elle
- Garder le dialogue
- Montrer l'exemple

Pour aider votre enfant à gérer son utilisation des écrans:

- Fixer des règles avec lui/elle
- Limiter le temps d'écran pour qu'il/elle puisse:
 - Faire des activités variées
 - Faire ses devoirs
 - Se dépenser physiquement
 - Dormir suffisamment



Vous avez raison de vous inquiéter si votre enfant:

- Passe de plus en plus de temps sur les réseaux sociaux et les jeux vidéo
- Délaisse ses autres activités/loisirs
- Passe moins de temps avec ses ami·e·s, votre famille
- A de moins bons résultats scolaires
- A de nombreuses absences à l'école
- S'isole et se renferme
- Devient agressif·ve
- Est très fatigué·e
- Se plaint de douleurs (tête, ventre, etc.)

Vous avez des questions et souhaitez parler d'une situation qui vous préoccupe? Parlez-en:

- À l'enseignant·e de votre enfant
- À l'infirmière scolaire et/ou au service d'aide de l'école
- Au/à la médecin de famille ou au/à la pédiatre

Ils et elles vous écouteront et vous orienteront vers des ressources.

Vous pouvez aussi consulter actioninnocence.org.

Vous souhaitez voir ou revoir la vidéo?

action innocence

Réalisé en collaboration avec REPER

5P : nouveautés pour votre enfant

- Les notes
- L’introduction de l’allemand
- Conseil des délégués

5P : les différentes disciplines et les périodes

Disciplines	5-6P
Français	9
Maths	5
Allemand	2
Histoire, Ethique et culture religieuse, Géo, Citoyenneté, Sciences (CE)	4
Arts Visuels	2
Musique	1
Activités créatrices et manuelles (ACM/ACT)	2
Education physique (EPH)	3
Total	**28**

Vivre ensemble

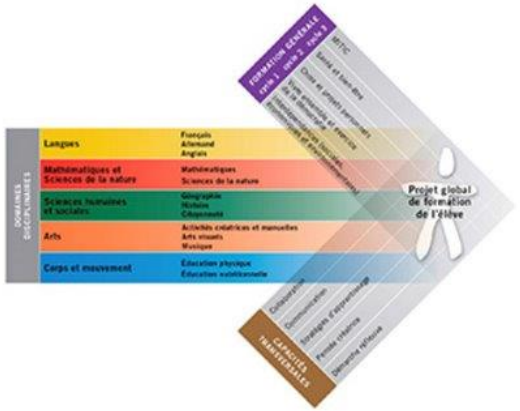
5-6P : L'évaluation

Groupes de disciplines conformément au nouveau système

Groupe principal	Groupe restreint		
	5P-6P	7P-8P	9S-11S
Français			
Mathématiques			
Allemand (5P-11S)			
Option : OS ou OCOM (9S-11S)			
Connaissance de l'environnement (5P-6P)			
Sciences de la nature (7P-11S)			
Anglais (7P-11S)			
Géographie (7P-11S)			
Histoire (7P-11S)			
Arts visuels			
Musique			
Activités créatrices et manuelles (sauf 10-11VP)			

5P : l'évaluation

Le plan d'étude romand (PER) est le document de base qui définit les objectifs à atteindre dans chaque discipline en fin de cycle



PER VAUD

L'évaluation du travail de l'élève est communiqué sous forme de notes qui vont de 1 à 6 avec les demis points

Le seuil de suffisance est de 4

En fin de 5ème : promotion automatique en 6P

5P-6P : L'évaluation

Périodes d'enseignement hebdomadaire	Nombre min. de TS au 1er semestre	Nombre de TS à l'année
1-2 périodes	1 TS	3 TS
3-4 périodes	2 TS	5 à 9 TS
5 périodes et plus	3 TS	7 à 11 TS

6P : Epreuves Cantonales de Référence (ECR)

En fin de 6ème année :

- En français et maths
- La note compte comme un TS
- Le résultat de l'ECR est pris en compte dans la moyenne annuelle.

Promotion en 7P

3.2.2 Fin de 6e année

Les conditions de **promotion de la 6e à la 7e année** sont les suivantes.

Fin de 6e : promotion	
Gr. principal	28 pts et plus
Gr. restreint	8 pts et plus
Cas limites	Max. 1 pt d'insuffisance par groupe
ou	
Élève en échec ayant déjà redoublé l'année en cours	

5P : le soutien

Des mesures sont possibles pour soutenir les élèves en difficultés ou à besoins particuliers.

Cours intensifs de français : allophone
Les appuis / le co-enseignement
L'aide à l'intégration
Enseignement spécialisé

Aménagements par l'enseignant.e
Adaptations (programme personnalisé, accord des parents)

En tant que parents : partager avec l'enseignant·e les difficultés ou préoccupations concernant mon enfant.

Pour continuer d’accompagner votre enfant à l’école

- Encouragez votre enfant à vous parler de ce qui se passe à l'école
- Continuez à lui lire des histoires ou l'encourager dans ses propres lectures
- Stimulez sa curiosité
- Consultez l'agenda de votre enfant
- Accompagnez les devoirs

Collaboration école-famille

- Agenda à signer chaque vendredi
- Réunion de parents collective à l'intention des adultes en début d'année
- Entretien individuel au moins une fois par année
- Communication régulière avec l'enseignant·e pour le bien de votre enfant
- Privilégier le contact direct (téléphone ou entretien)



Vos interlocuteurs

1. Les enseignant·e·s : toujours le premier point de contact, c'est la personne qui connaît le mieux votre enfant.

2. Les doyen·ne·s

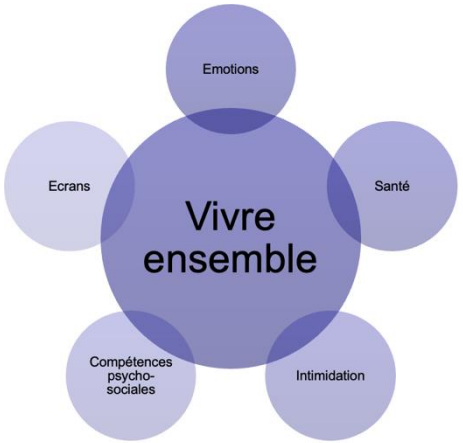
3. La directrice

L’accès aux bâtiments est autorisé uniquement sur rendez-vous.

Prévention

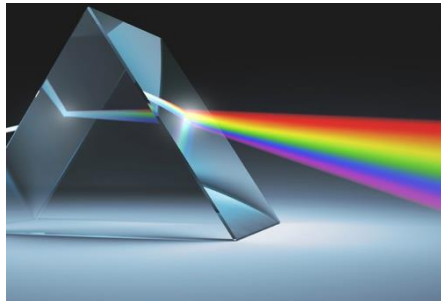
- **Groupe santé**
 - Délégué PSPS
 - Infirmière scolaire
 - Médiatrice et médiateur scolaires
 - Educatrice en milieu scolaire
 - Doyenne

- **But: contribuer au bien-être de l'élève**
 Divers projets menés par le groupe



- **Prisme**
 - Infirmière scolaire
 - Médiatrice et médiateur scolaires
 - Psychologue scolaire
 - Enseignant·e·s
 - Doyenne

- **But: soutenir les enseignant·e·s, les parents et les élèves en situation d'intimidation entre élèves**



Médiation



Benoît Rambert



Savannah Turelli

Nos missions envers votre enfant :

- ✓ Lui offrir un espace d'écoute
- ✓ L'accompagner dans la recherche de solutions
- ✓ L'orienter vers les bons relais

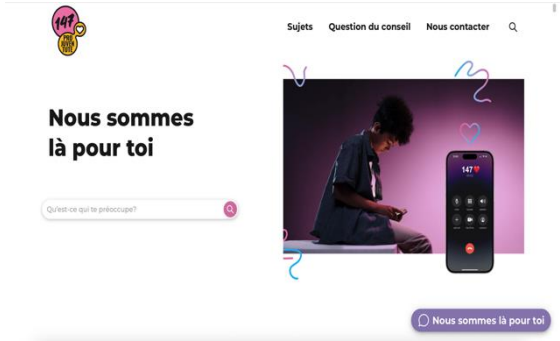
Nos missions envers l'école:

- ✓ Promouvoir un climat favorable aux apprentissages
- ✓ Contribuer aux projets de promotion et de prévention de la santé

Prévention harcèlement-intimidation

Sur le site officiel de l'état de Vaud :

- ✓ Une vidéo à destination des parents
- ✓ Une vidéo à destination des enfants
- ✓ Un lien direct vers le 147.ch

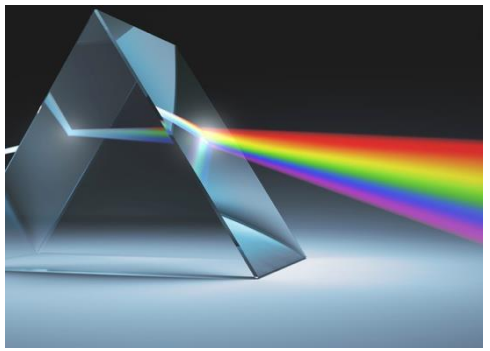






PRISME (MPP)

- ✓ Préoccupation partagée
- ✓ Entretiens individuels
- ✓ Sans accusation
- ✓ Sans sanction





FONDATION CHERPILLOD

ESS

Educateur-trice social-e scolaire

Région Broye
Gros-de-Vaud

FONDATION CHERPILLOD
Place de l'Hôtel de Ville 3
1510 Moudon
T 021 694 15 15
info@fondationcherpillod.ch

Educatrice en milieu scolaire d'Echallens



- Angélique Freymond
- ESS pour l'établissement d'Echallens.

MISSION DES ESS

Favoriser l'inclusion scolaire en intervenant de manière préventive au sein des écoles

Apporter un regard, un soutien, un accompagnement socio-éducatif à l'enfant-élève et si besoin à sa famille et aux intervenants scolaires

Collaborer activement avec l'ensemble du réseau

Pourquoi un ESS peut être utile

<u>Un élève peut parfois</u>:

- **Ne plus avoir envie de venir à l'école**
- **Avoir de la difficulté à trouver sa place dans le milieu scolaire**
- **Avoir l'impression de ne pas être compris**

<u>Notre approche:</u>

- **Travailler avec l'enfant-élève sur son auto-détermination, son estime de lui, son pouvoir d'agir**
- **Lui permettre de mettre des mots sur ce qu'il vit et sur ses besoins**
- **Favoriser le dialogue, coconstruire des objectifs communs avec le réseau de l'élève.**

Pour terminer….



- Créer du lien, redonner confiance et permettre à chaque élève de trouver sa place.

Service de santé scolaire



- **Cassandra Frias** Infirmière en milieu scolaire

 Lundis, mardis et jeudis de 7h45 à 16h30

 079 159 11 15 servicesante.ep.echallens@avasad.ch

- **Numéros utiles :**

Infirmières petite enfance 021 641 08 10 ipe.lausanne@avasad.ch

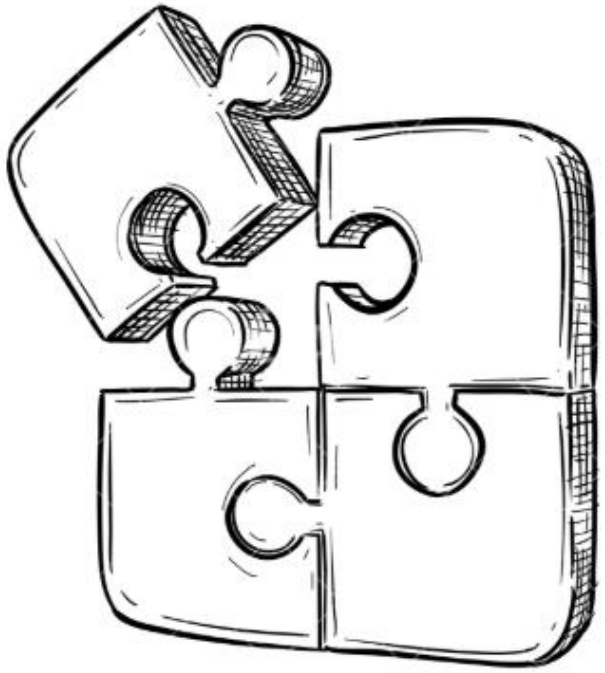
Dre Vreni Boss, médecin scolaire 021.804.59.59

PRÉSENTATION DU SERVICE PPLS

Psychologie, Psychomotricité,
Logopédie en milieu scolaire

QUI SOMMES-NOUS ?

- Service cantonal à disposition des enfants scolarisés
- Bureaux à Echallens, Court-Champ B
- Equipe pluridisciplinaire :
 - **Psychologues** → émotions, attention/concentration, relations
 - **Psychomotricienne** → mouvement, émotions, relations
 - **Logopédistes** → communication/fluence, langage oral et écrit, logico-math



QUE FAISONS-NOUS ?

- En cas de difficulté motrice, cognitive, langagière, émotionnelle, ayant un impact dans le domaine scolaire
- Notre but est d'assurer la continuité du développement de l'enfant et de faciliter son accès aux apprentissages
- Comprendre les difficultés de l'enfant pour lui proposer une prise en charge spécialisée
- Accompagnement des parents et des enseignant.e.s, collaboration avec d'autres professionnels



COMMENT FAIRE APPEL À NOUS ?

- Si vous vous questionnez sur le développement de votre enfant …

 1) Parlez-en à l'enseignant.e ou au pédiatre de l'enfant qui pourront vous conseiller

- Si des difficultés importantes persistent …

 2) Les parents déposent une demande de prestation PPLS à notre secrétariat (situé à Moudon)

 021.557.95.59 ou en ligne sur le site de l'Etat de Vaud

DEF Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
DGEO Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée

NOTRE EQUIPE



Lina Lungu
PSYCHOLOGUE

Lundi à vendredi
lina.lungu@vd.ch
021 557 02 58



Marion Crettenand
LOGOPÉDISTE

Mercredi à vendredi
marion.crettenand@vd.ch
021 557 83 33



Alexia Hunziker
PSYCHOMOTRICIENNE

Mardi à jeudi
alexia.hunziker@vd.ch
021 316 30 95



SERVICE PPLS
A EMILE GARDAZ



Laureline Gaillard
LOGOPÉDISTE

Lundi, mardi et jeudi
laureline.gaillard@vd.ch
021 557 83 38

Manon Laurencet
PSYCHOMOTRICIENNE

Lundi et vendredi
manon.laurencet@vd.ch
021 557 95 06





Marie Ducrey
LOGOPÉDISTE

Mardi à jeudi
marie.ducrey@vd.ch
021 557 83 36

Responsable d'équipe: Gea Helle, gea.helle@vd.ch 021 557 02 65
Responsable Régional Broye – GdV : Arnaud Levasseur, 021 557 95 34

Séance d’information pour les parents

Ce qu’il faut savoir lorsque votre enfant commence en 5P



Une nouvelle étape pour votre enfant

- Les transports publics
- Le restaurant scolaire
- Les activités facultatives et/ou les devoirs surveillés



Les transports publics

- Dès la 5P, transport des élèves en bus de ligne ou en LEB, depuis le domicile principal jusqu'à l'école

- Village non-desservi par Carpostal => l'ASIRE organise une correspondance en minibus jusqu'à l'arrêt le plus proche

- Règlement des TP – loi sur le transport de voyageurs

Abonnement transports publics



Ce que fait l'ASIRE :

➔ Finance entièrement un abonnement par élève

➔ Active les zones nécessaires pour le trajet domicile principal – école – domicile principal

Ce que font les parents :

➔ Commandent la carte Swisspass (gratuitement)

➔ Transmettent le numéro Swisspass à l'ASIRE

Restaurant scolaire

MaCantine

- Accueil des élèves dès la 5P
- Accessible sur les sites équipés d’un restaurant scolaire
- Repas de notre traiteur (inscription à MaCantine obligatoire) OU repas de la maison
- Surveillance sous inscription obligatoire pour les élèves de 5P à 6P

Activités facultatives et/ou Devoirs surveillés

Activités facultatives

- Proposées sur certains sites durant la pause de midi

Devoirs surveillés

- Proposés à midi ou après l'école sur certains sites

Inscription obligatoire

- Via MonPortail / MesActivités
- A renouveler chaque semestre

Engagement de présence

- Toute inscription est due pour le semestre
- En cas d'absence ou d'arrêt en cours de semestre, le montant facturé reste dû

MesActivités

La journée continue

Collèges de Court-Champ et Assens

PAUSE DE MIDI

Pas de retour possible en transports à midi

Les élèves peuvent rentrer à la maison par leurs propres moyens ou restent à midi sur site et prennent leur repas au restaurant scolaire (menu du traiteur ou pique-nique) ou sont inscrits à l'UAPE (Echallens pour les élèves de Court-Champ)

- *pas de transports publics permettant de laisser le temps de pause nécessaire aux élèves*
- *pas de minibus organisés, les communes ne sont pas tenues d'offrir la double prestation si le site scolaire est équipe d'un restaurant scolaire*

FIN DES COURS

Les élèves rentrent après l'école ou sont inscrits à l'UAPE (Echallens pour les élèves de Court-Champ) ou sont inscrits aux devoirs surveillés aux jours proposés (durée 1h)

Collèges de Goumoens-la-Ville et Etagnières

Transports

- Assurés aux 4 moments de la journée

Pas de restaurant scolaire

- Les élèves rentrent manger à la maison à midi ou sont inscrits à l'UAPE

Pas d'activités facultatives ni devoirs surveillés proposés sur ces deux sites scolaires

- Les élèves rentrent après l'école ou sont inscrits à l'UAPE

Restez informés via COMMUNEapp

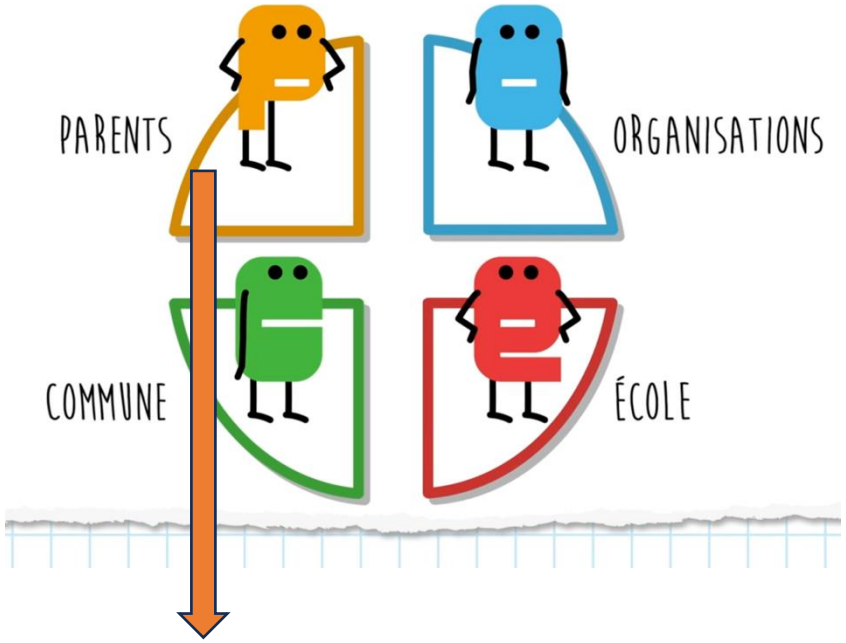


ASIRE

Retrouvez tout ce qu'il faut savoir sur notre site : asire.ch

CET, c'est :

Conseil
des établissements
ASIRE



Un lieu **d'échange d'informations** et permet la **collaboration** entre les les parents d'élèves, l'école, autorités locales et les sociétés civiles.

Séance 3 à 4 fois par année

Mais aussi …



Assemblée Constitutive
Quart parents

Le mardi 22 septembre 2026

Élection pour les représentants parents pour les établissements Echallens Emile Gardaz et Echallens Trois-Sapins

Suite de la soirée
Un moment convivial

- Direction
- Enseignantes
- Médiatrice et médiateur
- PPLS
- ASIRE

Merci pour votre attention !



QR code du site internet

EP ECHALLENS
ÉMILE GARDAZ